

MA/me

s B.34.12.7.0

15 août 1977

Vu. Gr.
16.8.77
dqNote au Chef du Département

par l'intermédiaire du Secrétaire général

Accord de double imposition et accord
sur les frontaliers avec l'Italie

Comme vous le savez, la ratification de ces deux accords est actuellement bloquée au parlement italien, où s'est répandue l'opinion que l'accord de double imposition est nettement à l'avantage de la Suisse, avantage que ne compense que très partiellement l'accord sur les frontaliers, de sorte que le lien établi par le Conseil National entre les deux accords (Motion Eisenring) paraît plus préjudiciable qu'utile.

Pour surmonter ces résistances, nous avons pensé qu'une rencontre entre parlementaires intéressés serait utile. Or, il se trouve que le président de la commission compétente au Conseil des Etats est M. Reverdin, qui a servi autrefois comme diplomate en Italie. Nous avons donc suggéré que M. Reverdin trouve un prétexte (cela paraît possible) pour se rendre en Italie et rencontrer ses collègues italiens. M. Reverdin avait accepté, pourvu qu'il fût accompagné au moins de son collègue tessinois Masoni.

M. Reverdin eût été, avec l'approbation du Conseil fédéral, autorisé à offrir aux Italiens le report de l'entrée en vigueur de l'accord de double imposition du 1er janvier 1974 au 1er janvier 1979. L'Etat italien eût ainsi été soulagé d'un certain poids financier.

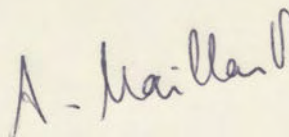
Or, le Chef du Département des Finances et des Douanes vient de s'opposer à la mission Reverdin en arguant que la responsabilité des relations extérieures incombe au pouvoir exécutif. M. Chevallaz désire au contraire rendre lui-même visite à son collègue italien à Rome.

Pour autant que nous sachions, le Directeur de l'administration fédérale des contributions a fait valoir auprès de M. Chevallaz qu'en l'état actuel des choses un contact entre ministres offrait moins de perspectives de succès qu'un contact entre parlementaires, mais en vain.

./.

- 2 -

A vrai dire, le Chef du DFFD semble estimer qu'un échec de l'accord de double imposition ne serait pas une catastrophe. C'est possible. Il conviendrait toutefois que le DPF n'en soit pas rendu responsable.



A. Maillard

copie à: WR/HT/ZW/MA/VP